

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE n° 4 - 16 relative au développement des compétences et de l'emploi dans les services de l'automobile

Vu la déclaration des partenaires sociaux en date du 4 décembre 2012, relative à la mise en œuvre d'un plan d'appui aux entreprises dit « Compétences Emploi II »,

Vu la convention du 31 décembre 2012 entre la DGEFP et l'ANFA, relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre national portant sur la filière aval de la Charte Automobile 2013-2015,

Vu l'avenant n° 71 relatif aux classifications, aux qualifications professionnelles, à l'insertion et la formation professionnelle du 3 juillet 2014, étendu par arrêté ministériel du 5 janvier 2015,

Vu les résultats du plan « compétences emplois 2013-2015 »,

Vu le Pacte de Mobilité proposé par le CNPA au service des différents métiers qui composent la filière dans sa globalité, et qui se donne pour objectif d'accompagner les entreprises pour faciliter les mutations auxquelles elles sont confrontées dans les domaines de la technologie des véhicules, des besoins de la mobilité terrestre, et de l'économie numérique,

Considérant que la branche des services de l'automobile regroupe l'ensemble des activités des services de l'automobile au sein de la filière aval (véhicules particuliers, véhicules utilitaires et industriels, motocycles et cycles), au bénéfice d'un parc de 42 millions de véhicules en circulation,

Considérant que ce sont au total 500 000 actifs, dont 395 000 salariés, dans 125 000 entreprises proposant des emplois de proximité, qualifiés et de haute technicité au cœur des territoires, qui sont en activité dans cette branche,

Considérant que ces emplois sont très majoritairement en contrat à durée indéterminée et avec un effort au profit des jeunes en alternance sous contrat de travail qui représentent 5,5% des salariés,

Considérant que la filière aval de l'automobile connaît de fortes mutations principalement liées à cinq facteurs:

- une évolution des modèles économiques du secteur imposant des efforts pour sécuriser l'emploi ;*
- une évolution technologique permanente en lien avec les nouvelles motorisations (véhicule hybride, électrique, hydrogène) impliquant une mise à jour permanente des compétences des salariés ;*
- une connectivité accrue des véhicules modifiant le processus de maintenance et de vente ;*
- un renforcement des normes liées à la protection de l'environnement et à la sécurité routière ;*
- enfin, un rapport des citoyens à l'automobile évolutif (nouvelles mobilités, auto-partage...) offrant de ce fait de nouvelles opportunités de croissance,*

Considérant qu'il importe d'entretenir et de développer les capacités d'adaptation des entreprises de la filière, et dans cette perspective de bien identifier et de faire connaître leurs contraintes et leurs atouts en termes de service de proximité, d'innovation, de performance, de création d'emplois et de valeur ajoutée,

Handwritten signatures and initials on the left side of the page.

Handwritten signatures and initials on the right side of the page.

Les organisations soussignées, conscientes de l'impact de ces mutations sur les entreprises mais également sur l'employabilité des salariés et la sécurisation de leur parcours professionnel,

- se déclarent disposées à examiner ensemble, au sein des instances paritaires, tous les moyens propres à améliorer cette employabilité et cette sécurisation ;
- confirment leur volonté commune et leur engagement pour accompagner les entreprises et les salariés dans cette évolution ;
- partagent les diagnostics et soutiennent les propositions présentées aux pouvoirs publics à travers le « pacte de mobilité » du CNPA, en vue d'accompagner les entreprises dans les évolutions auxquelles celles-ci doivent s'adapter, les aider à rester innovantes, et préparer l'avenir et les professionnels de demain dans une perspective d'un développement qualitatif et quantitatif de l'emploi ;
- souhaitent que le plan « Compétences Emploi 2016-2018 » initié par le conseil de gestion paritaire de l'ANFA soit soutenu par l'Etat dans le cadre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences ;
- approuvent le projet qui sera déposé par l'ANFA au nom de la Branche dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir.

Fait à Suresnes, le 24 mars 2016

Organisations professionnelles

C.N.P.A.
Conseil National des Professions de l'Automobile

FMAA

GENESIA

FIC

SUCFA

FUCRA

UNIDEC PD.

SPA

Organisations syndicales de salariés

CFIC

CFDT

CFE-CEC

FO

Documents joints :
- Synthèse du Plan Compétences emploi 2016-2018 - « anticiper pour sécuriser »
- Programme d'investissement d'avenir - « la digitalisation: une mutation incontournable de l'aval de la filière automobile »

Compétences emploi 2016-2018

Anticiper pour sécuriser

Action 1 : Renforcer l'accompagnement des TPE/PME dans leur démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

- **GPEC individuelle** : évaluations individuelles des compétences réalisées à l'aide d'outils développés par la branche (Eval'Auto et e-profil)
- **GPEC d'entreprise**
 - o Diagnostic GPEC / entreprises de moins de 10 salariés
 - o Diagnostic GPEC / entreprises de 10 salariés et plus
 - o GPEC accompagnement
 - o : assistance et conseils apportés aux entreprises pour mettre en œuvre les plans d'actions issus des diagnostics
- **Ingénierie** pour le développement de diagnostic **GPEC au niveau de la Branche** et de ses métiers

Action 2 : Développement des compétences des salariés - adaptations aux nouvelles technologies

Sur la base d'actions collectives, les formations en lien avec les thématiques suivantes seront soutenues :

2.1 : Préserver les compétences clés de la Branche

- **Formations « cœur de métier »** : maintenance et commerce des services automobile et de la mobilité
- **Sécurité routière** et apprentissage de la conduite

2.2 : Vers les métiers de la transition numérique et de la transition écologique

- Formations à la prise en compte de la « **digitalisation** » pour le cœur de métier
- Accompagnement à la **Mobilité durable**
 - o Nouveaux services et nouveaux usages
 - o Véhicule électrique –Véhicule hybride et motorisations innovantes
 - o Développement des mobilités douces : formations cycle, vélo à assistance électrique

2.3 : Informer pour sécuriser : le Conseil en évolution professionnelle

- Articuler les actions de promotion des métiers de la Branche et le conseil en évolution professionnelle (CEP)

ed EP
cy RH
ll 20 g

SPJ sk
AF 49

Programme d'investissement d'avenir

La "digitalisation" : une mutation incontournable de l'aval de la filière automobile.

La « digitalisation » progressive des véhicules et des interfaces avec les conducteurs a vocation à faire changer l'ensemble de l'écosystème automobile.

Ces problématiques sont aujourd'hui un point d'intérêt majeur du monde de la R&D publique et privée, automobile et non automobile.

Elles apparaissent comme un domaine de contraintes et d'opportunités nouvelles pour les professionnels :

- **Pour les métiers de l'après-vente**, l'intégration progressive de l'informatique et des TIC dans les véhicules modifie considérablement le rapport des professionnels à la réparation et à la maintenance : développement des solutions de diagnostic à distance en première et seconde monte, généralisation des logiciels embarqués permettant d'activer ou de désactiver des fonctions dans les véhicules, ...
- **Commercialement**, le métier de vendeur doit profondément évoluer, des possibilités inédites s'ouvrent aux professionnels de confectionner pour leurs clients, leurs propres offres de prestations de services embarqués.
- **En termes marketing**, les informations collectées à distance par les outils des constructeurs, ou par le biais de dispositifs développés des start-ups et diffusés par des professionnels de l'après-vente viendront enrichir les CRM et renforcer la relation client.

Ainsi, les défis ouverts par la digitalisation de l'automobile sont d'abord des **défis internes** : ils se posent en termes d'adaptation des entreprises en place et des salariés.

Pour répondre aux mutations liées à la digitalisation, le projet PIA est structuré autour de trois chantiers :

- L'après vente connectée". A terme, les formations dispensées dans les cursus concernés devront donner aux élèves, alternants et professionnels, les connaissances et les compétences nécessaires à l'utilisation des nouveaux outils digitaux.
- Le commerce automobile et les mutations induites par le digital. Ce chantier se donne pour objectif d'exploiter au maximum les potentialités des nouveaux outils connectés.
- La commercialisation de l'autonomisation des véhicules avec le "véhicule autonome »

EP
el
U
S
RA
AB
SPS
L7
R